

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 18 AVRIL 2016 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 013-04-2016

1.1 <u>VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION</u>

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le secrétaire dépose le certificat de transmission des documents.

Résolution RA 014-04-2016

1.2 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016</u>

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2016 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

AVIS DE MOTION

Résolution RA 015-04-2016

2.1 AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RA05-2016 RELATIF À LA MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSTITUANT LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES

Monsieur Louis-Philippe Marineau donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure, il sera présenté pour adoption le règlement numéro RA05-2016 relatif à la modification de l'entente intermunicipale constituant la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.



LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 016-04-2016

4.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h12.

YVES LEGAULT	STÉPHANE GIGUÈRE
Président	SECRÉTAIRE